

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 443 000 euros HT
Référence :	2024_12_PI06
Date de mise en ligne :	Le vendredi 10 janvier 2025 à 12:00:01
Date de clôture :	Le vendredi 07 février 2025 à 12:00:00
Titre :	Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'assainissement des communes de Thélod et Parey Saint Césaire
Descriptif :	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement des communes de Thélod et Parey-Saint-Césaire

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[16/01/2025 à 17:34:44] bonjour,
pouvez vous confirmer l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux. en effet, le tableau indiqué dans le programme (chapitre 7 page 9) ne nous semble pas clair.
si nous comprenons celui-ci, l'enveloppe semble être de 4 075 870 € HT (la case totale mentionne 2 321 981 € HT).
merci pour votre retour,

[21/01/2025 09:15:24] Bonjour,

*Effectivement une erreur s'est glissée dans le total HT.
Le tableau a été modifié ; une version 2 du programme sera mise en ligne aujourd'hui.*

Cdt,

N. MONGIN

[16/01/2025 à 16:45:22] Pouvez-vous nous indiquer si le Dossier Loi sur l'Eau a été accepté par les services de la DDT 54 ?

Questions / Réponses

[21/01/2025 09:17:57] Bonjour,

Les dossiers de Loi sur l'Eau ont été validés.
Ils vont être mis en ligne sur la plateforme aujourd'hui.

Cdt,

N. MONGIN

[16/01/2025 à 16:44:36] Le programme de maîtrise d'œuvre précise les attentes pour les études PRO pour la commune de Thélod :

Phase 3 - Réhabilitation des réseaux d'assainissement pour l'élimination des Eaux Claires Parasites (ECP),

Phase 4 - Déconnection des fosses septiques chez les particuliers,

Phase 5 - Déraccordement du réseau d'assainissement des eaux pluviales des particuliers.

Or, l'acte d'engagement demande à chiffrer des études de niveau projet pour les phases 1 et 2 de la commune de Thélod, pouvez-vous préciser vos attentes par rapport aux études déjà réalisées ? (appropriation, mise à jour du dossier PRO ou reprise complète du dossier ?).

[21/01/2025 15:43:59] Bonjour,

Concernant les attentes des études PRO :

- Thélod Phase 1 et 2 & Parey TO 1 et 2 : le titulaire devra principalement préparer le(s) dossier(s) de consultation des entreprises de travaux et s'engager sur le montant prévisionnel des travaux.
- Thélod Phases 3, 4 et 5 : le titulaire devra préparer un PRO complet

Cdt,

N. MONGIN

[16/01/2025 à 16:44:13] Le programme de maîtrise d'œuvre évoque la réalisation des études avant-projet pour la création des 2 stations d'épuration et des réseaux de transfert en 2023 et les études projet en 2024.

Est-il possible d'avoir ces études afin de bien appréhender le temps à passer pour se les approprier ?

[21/01/2025 09:32:34] Bonjour,

Les études AVP seront transmises uniquement au titulaire du marché.

Cdt,

N. MONGIN